AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

12 octobre 2015

Arrêté du 29 septembre 2015 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

L'arrêté du 29 septembre 2015, publié au Journal officiel du 8 octobre 2015, concerne les livres III et IV du règlement général de l'AMF. Il ajuste les dispositions du règlement général aux spécificités de la société de libre partenariat, instaurée par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Il rectifie, par ailleurs, des références mentionnées à l'article 313-12 et à l'article 423-37.

Source : JORF

Télécharger le contenu

Mots clés AIFM

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

PLACEMENTS COLLECTIFS

27 octobre 2020

Les frais des fonds et Sicav

BLOG MÉDIATEUR

PLACEMENTS COLLECTIFS

01 juillet 2020

De l'utilité de bien lire le document clé (le DICI) en cas de différend sur la perception de frais sur des OPCVM

GUIDE ÉPARGNANT

PLACEMENTS COLLECTIFS

17 septembre 2019

S'informer sur... Les SCPI : la « pierre-papier »

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02